

La doctrine des opérations particulières

Autor(en): **Monnerat, Ludovic**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348795>

Nutzungsbedingungen

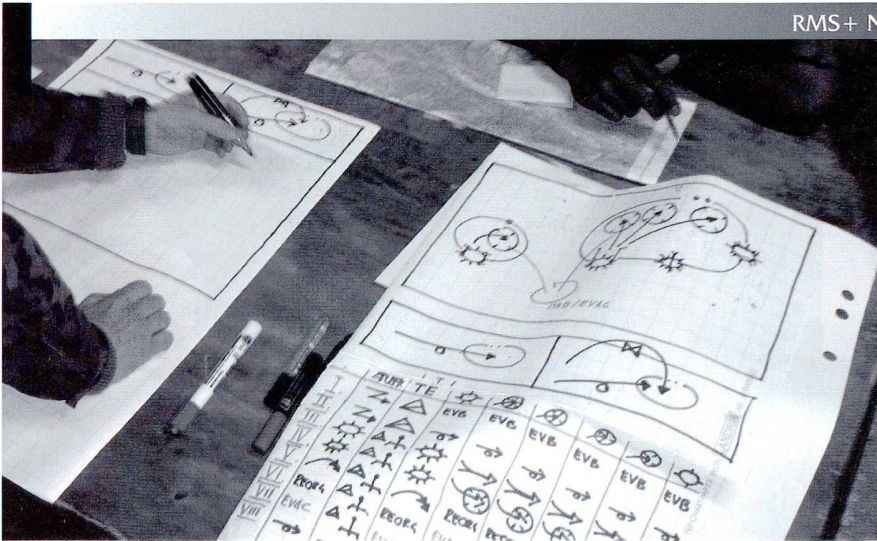
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La doctrine des opérations particulières

Lt col EMG Ludovic Monnerat

Chef de la section OP à l'EM cond A

Les opérations particulières (OP) sont encore mal connues au sein de notre armée. Elles sont pourtant définies depuis 2004 dans nos règlements de conduite comme des actions militaires de faible ampleur avec lesquelles des buts stratégiques, de nature politique ou militaire, peuvent être atteints dans toutes les situations, et qui peuvent être exécutées par les FRAG d'une façon indépendante ou dans le cadre d'opérations militaires d'envergure, dans un contexte national ou multinational.

Les OP forment un paradoxe vis-à-vis des opérations conventionnelles : alors que l'on recommande par exemple un rapport de forces supérieur pour avoir du succès dans une attaque terrestre face à une défense organisée, ce sont d'autres principes qui mènent une OP au succès. Une illustration exemplaire reste celle de la prise du fort d'Eben Emaël le 10 mai 1940 : à 1 contre 10, face à des adversaires alertés et prêts, 65 parachutistes allemands déployés par planeur ont exécuté avec succès une action directe déterminante et se sont emparés d'une forteresse alors jugée imprenable.

Approche non conventionnelle

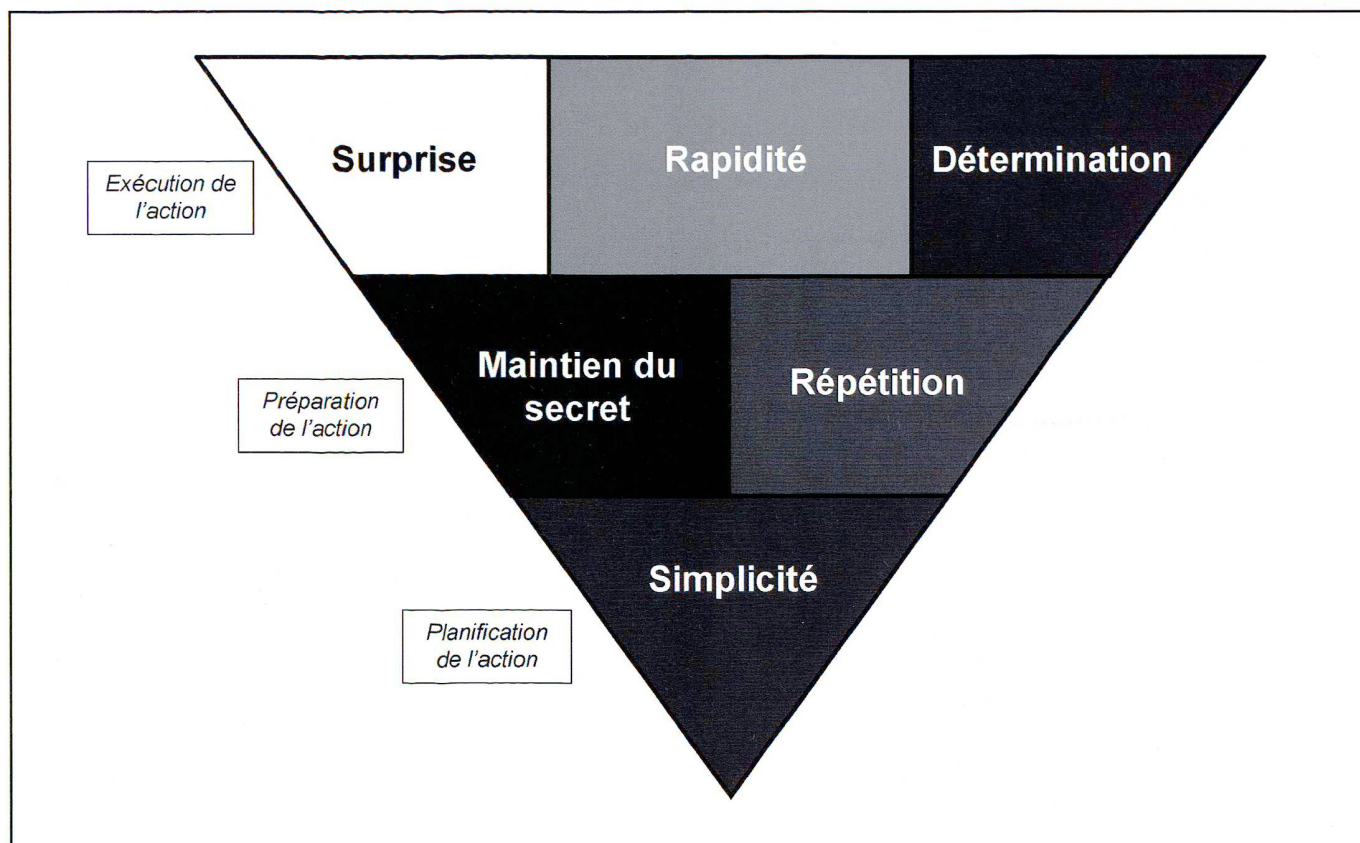
Une approche axée sur la force des petits nombres face aux faiblesses des grands nombres, sur la qualité face à la quantité, n'a rien de nouveau : le chef des forces spéciales de Gengis Khan, Yasotay, disait déjà qu'au moment décisif «40 hommes triés sur le volet peuvent ébranler le monde.» Cette approche repose sur des principes différents et vise à atteindre non pas une supériorité absolue, à la fois ouverte et durable, mais une supériorité relative, par laquelle on parvient au succès en contournant les forces de l'adversaire. Une OP exige ainsi un plan simple, soigneusement dissimulé, répété maintes fois, déclenché par surprise et exécuté rapidement et avec détermination.¹

Prenons un exemple pour illustrer la différence, mais aussi la complémentarité de ces deux approches. Imaginons que notre armée, dans le cadre d'une opération de sûreté sectorielle, ait reçu la mission de capturer une personne-clé faisant partie d'un groupe armé posant une menace grave sur la sécurité intérieure du pays. Cet individu a été localisé dans une maison située dans une vallée des Préalpes, et est le plus souvent entouré de gardes du corps, comme tout chef de guerre digne de ce nom. Comment résoudre ce problème tactique ?

Une approche conventionnelle consisterait à analyser le terrain et les moyens de l'adversaire, puis à verrouiller un grand secteur autour de l'objectif, avant d'occuper les passages obligés avec des forces importantes, et donc empêcher la fuite des forces adverses, de réduire toute résistance et finalement de capturer le personnage recherché. Cette mécanique classique vise à exercer une supériorité durable, sans laisser à l'adversaire la moindre possibilité matérielle d'éviter l'effet recherché, en provoquant une confrontation avec les meilleures chances de l'emporter. Au risque de laisser le temps au personnage en question de se dissimuler pour préparer sa fuite.

Une approche non conventionnelle consisterait à connaître au mieux le comportement du personnage-clé, par l'engagement discret d'éléments d'exploration, afin d'identifier les constantes et les vulnérabilités du dispositif, puis à préparer une action directe visant directement la cible, en infiltrant les éléments offensifs, en déclenchant une action éclair au moment le plus favorable et en exfiltrant sans tarder l'ensemble du personnel. Cette mécanique originale vise à exercer une supériorité ponctuelle, sans laisser à l'adversaire la moindre possibilité temporelle d'éviter l'effet recherché, en esquivant toute confrontation avant d'atteindre l'objectif. Au risque d'être détecté avant l'action et de rendre le tout impossible.

¹ Ces principes sont inscrits dans le règlement 50.100.



Des processus spécifiques

Dans les faits, ces deux approches peuvent être tour à tour les meilleures selon les besoins de la mission, mais elles devraient surtout être menées conjointement, de manière à combler leurs faiblesses mutuelles ; la concentration des forces de l'une trouve son pendant dans l'économie des forces de l'autre. Or l'approche non conventionnelle nécessite une doctrine spécifique pour exploiter pleinement les capacités des forces capables de la mettre en œuvre, et c'est la raison pour laquelle les FRAG appliquent des processus standardisés et différents.

En premier lieu, la planification des OP se fait entièrement en parallèle. Il ne s'agit pas ici d'une intégration précoce des échelons subordonnés le long d'un processus de planification, mais bien d'une démarche absolument parallèle entre les éléments de la conduite supérieure (JSOC) et moyenne (EM cdmt gren 1) et les éléments d'engagement. Ainsi, la faisabilité des actions annoncées au niveau opératif s'appuie sur l'analyse faite par le détachement chargé d'exécuter la mission, alors que le concept d'engagement établi par celui-ci est approuvé au moins jusqu'au niveau opératif. Ce parallélisme est nécessaire pour assurer une planification aussi rapide que possible (entre 6 et 72 heures) et entièrement conforme aux buts stratégiques.

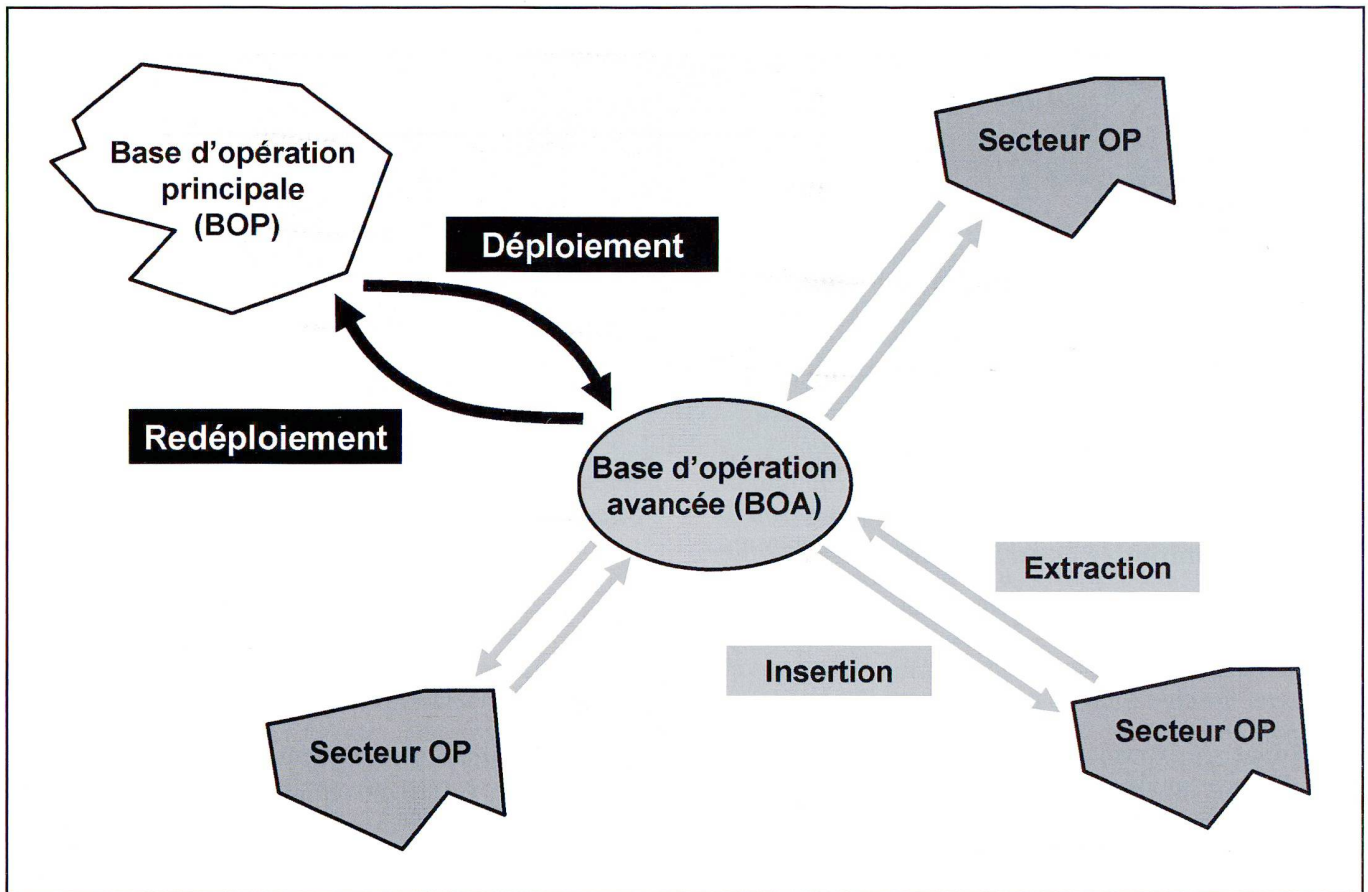
Par ailleurs, la planification et la conduite d'une OP sont rapidement indissociables. La précision et l'actualité des renseignements nécessaires à la préparation d'une action directe rendent ainsi indispensable le déclenchement d'une exploration particulière de l'objectif et de ses

accès; les activités de conduite sont ainsi fondées sur des informations - textes et images - fournies en temps réel.

De même, la nécessité de devancer toute réaction de la cible ou d'exploiter toute opportunité nouvelle fait que des planifications prévisionnelles et subséquentes sont constamment échafaudées pendant l'exécution de l'action.

Les OP se déroulent en 4 phases à la fois distinctes et superposées : analyse, préparation, exécution et évaluation de l'OP. Dans l'espace, ce déroulement est le suivant :

- Les activités d'analyse et de préparation se déroulent sur la base d'opérations principale (BOP), un endroit sûr où l'élément d'engagement se prépare et se tient prêt à être déployé ;
- L'élément d'engagement est projeté et achève ses préparatifs dans une base d'opération avancée (BOA), un endroit protégé, situé aussi près que possible ou à l'intérieur du secteur d'opération particulière (sect OP), qui a pour but de raccourcir le mouvement tactique et l'axe de commandement, et ainsi d'augmenter la capacité de réaction et la liberté d'action ;
- L'élément d'engagement est ensuite inséré dans le sect OP, délimité au niveau armée afin de lui fournir une liberté d'action maximale, exécute l'OP, puis est extrait du sect OP et regagne la BOA ou est rapatrié sur la BOP pour y effectuer l'évaluation de l'OP.



La notion de permissivité

Les OP se déroulent fréquemment dans des situations instables et floues, où une identification de l'adversaire avant qu'il n'agisse est souvent impossible. L'introduction de la notion de permissivité, qui combine l'analyse des acteurs et celle du milieu, fait partie de la doctrine des OP :

- Un milieu permissif est un milieu dans lequel les autorités politiques d'un pays et leurs forces civiles et militaires contrôlent la situation et possèdent la volonté comme la capacité d'appuyer une action propre. Le maintien de la normalité, l'importance des interfaces avec les forces locales et le primat des autorités civiles caractérisent l'action en milieu permissif ;
- Un milieu semi-permissif est un milieu dans lequel les autorités politiques d'un pays et leurs forces civiles et militaires ne contrôlent plus entièrement la situation, indépendamment de leur volonté ou de leur capacité d'appuyer une action propre. La prévention de l'escalade, l'importance des interfaces avec les forces militaires et le maintien de la liberté de manœuvre caractérisent l'action en milieu semi-permissif ;
- Un milieu non permissif est un milieu contrôlé par des acteurs adverses qui possèdent la capacité comme la volonté d'empêcher avec succès une action propre ou de l'entraver de façon déterminante. L'efficacité maximale des propres armes, la protection des propres forces et le primat de la chaîne de

commandement militaire caractérisent l'action en milieu non permissif.

Une doctrine pour la milice

Cette doctrine spécifique est enseignée aux cadres de milice des FRAG dès le début de leur formation, dans les écoles de cadres, et fait partie du cursus des stages de formation spécifiques (SFT gren I et II pour les futurs commandants, SFT FRAG pour les futurs commandants et les futurs officiers EM). Elle est également mise en pratique lors des exercices OP, qui durent 10 jours en combinant l'exploration particulière et l'action directe, et qui sont menés dans les écoles comme durant les cours de répétition. En d'autres termes, elle est parfaitement adaptée au rythme et aux capacités de la milice, dès lors que l'on crée les services d'instruction nécessaires à cette fin.

Depuis le 1.1.2008, le règlement 50.100 du CdA sur les OP fixe la doctrine d'emploi des FRAG, avec une focalisation sur le niveau opératif et le niveau tactique supérieur. Il est complété par des documents standards, établis spécifiquement pour faciliter le travail des cadres et développés par les FRAG sur la base des expériences faites depuis 2004. Un règlement exclusivement tactique est toutefois en préparation, afin de décrire plus en détail les activités des états-majors et des détachements engagés.

L.M.